

Compte-rendu du Conseil municipal de SAINTE-NATHALENE réuni le 22 février 2022 à 20H30

Présidé par : Jean-Michel PERUSIN, Maire.

Présents : Frédéric TACHE – Franck BOMBET – Bertrand ROUQUIE – Catherine DELORD – Isabelle LOVISA – Monica DUBOST – Brigitte AUDOUARD

Absents excusés : Jean-Luc DESPLAT (donne procuration à Monica DUBOST) – Jean-François MARTINET (donne procuration à Frédéric TACHE) – Alexandre COUDERC (donne procuration à Bertrand ROUQUIE) – Séverine CORBELLARI (donne procuration à Catherine DELORD) – Sylvie PINGUET – Serge KOLESNIKOFF.

Secrétaire de séance : Bertrand ROUQUIE

oooooooooooo

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Concernant l'aménagement du bourg, les gros travaux sont finis, ainsi que les plantations. Il reste la signalétique à achever, ainsi qu'à approuver les devis concernant les ponts (réalisation d'un passage piéton sur le pont de St Vincent le Paluel ; option passerelle ; reprise barrière sur le pont du Mianson).

Les travaux concernant les sanitaires de l'école sont achevés.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

Le conseil approuve à l'unanimité des votants le RLPi de la Communauté de Communes SARLAT – PN voté le 25/10/2021, sous réserve des modifications pour la mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

ENQUETE PUBLIQUE sur le PLUI

Elle se déroulera du 16 mars au 21 avril 2022, avec une permanence à la mairie de STE-NATHALENE :

- le vendredi 18 mars 2022 de 14H à 17H
- le mercredi 30 mars 2022 de 09H à 12H

PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE

Il s'agit d'un nouveau service public pour la rénovation de l'habitat en PERIGORD NOIR.

PERIGORD NOIR RENOV' : 05 53 45 44 62.

L'objectif de ce service gratuit est d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Deux thermiciens ont été recrutés, qui dispensent des conseils et aident à monter des dossiers de subventions.

DISPOSITIF OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est :

- un dispositif visant à requalifier l'habitat privé ancien en incitant les propriétaires occupants ou bailleurs à réhabiliter leur logement.
- un programme partenarial qui sera porté par la Communauté de communes, l'Etat, l'ANAH, le Département et les communes pour une durée de 3 à 5 ans

- des aides financières aux propriétaires privés conditionnées par les conditions de ressources pour les propriétaires occupants (revenus modestes et très modestes), et respect des plafonds de loyers pour les propriétaires bailleurs.
- Une équipe de professionnels chargée de mobiliser, de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches.
-

La commune de STE-NATHALENE se propose de participer à cette opération à hauteur de 6 500 €. Une convention doit être signée avec l'ensemble des partenaires (Etat, Département...).

Le recrutement d'une personne est en cours.

DELIBERATIONS

Plusieurs délibérations sont prises à l'unanimité des votants :

- Approbation de la modification des statuts de la CCSPN excluant les Maisons d'Assistants Maternelles de sa compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse ».
- Refus d'intégration du SICTOM dans un syndicat unique départemental, ainsi que le souhaite le SMD3.
- Reconduction de la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) de BERGERAC pour l'année 2022.
- Retrait de la délibération du 14/12/21 concernant le remplacement d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offres, suite au courrier du contrôle de légalité de la Préfecture du 03/01/2022
- Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle pour 3 ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2024.
- Octroi de la garantie à certains créanciers de l'AGENCE France LOCALE (AFL).
- Revalorisation des primes annuelles du personnel de 20 %, et octroi de ces mêmes primes aux agents contractuels de droit public (sous réserve de 6 mois d'ancienneté) : le projet de délibération doit obtenir l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne.

PANNEAUX CHEMINS DES MEUNIER

Il s'agit d'un nouveau circuit pédestre sur la commune.

L'inauguration aura lieu le **dimanche 22 mai 2022**.

Le déroulé de la journée serait le suivant : une randonnée le matin, pique-nique, animation nature, vin d'honneur avec la participation de la mairie et de ENEART.

AUTRES POINTS :

- Le Maire informe les élus que le contentieux MUREAU (obstruction d'un chemin PDIPR – chemin de randonnée) a été adressé à notre assureur GROUPAMA pour une suite judiciaire au litige. Il faut choisir un avocat.
- La commission de contrôle des listes électorales se réunira vendredi 18 mars 2022 à 10H en mairie.
- La commission communale des impôts directs se réunira mercredi 23 mars 2022 à 10H30 en mairie.
- La commission « marché » est à la recherche d'un producteur fruits et légumes.
- L'amélioration du site internet est évoquée. Des contacts doivent être pris.
- La tenue de la fête de Pâques a été évoquée (à voir en fonction du contexte sanitaire).

Le prochain conseil municipal aura lieu le **JEUDI 07 AVRIL 2022 à 20H30** à la salle des fêtes, concernant l'approbation des comptes administratifs 2021, et le vote des budgets primitifs 2022 (commune et assainissement collectif).